

Par mauvais traitement infligé aux personnes âgées, il faut entendre toute violence verbale ou physique infligée à une personne âgée. Ces mauvais traitements sont souvent criminels. Ils peuvent être infligés par : un membre de la famille, un ami, le personnel des maisons de repos ou de retraite et d'établissements de long séjour, de maisons de soin, de foyers pour personnes âgées, d'hôpitaux généraux ou spécialisés pour les maladies chroniques ou toute personne dont dépend la personne âgée pour ses besoins fondamentaux¹⁹.

Elizabeth Podnieks, de l'École des sciences infirmières de l'Institut Ryerson, reconnaît qu'il existe de nombreuses définitions, mais elle estime qu'il s'agit d'«un acte commis ou omis par une autre personne, qui fait du tort à une personne âgée ou menace son bien-être ou sa sécurité²⁰».

Lori Kartes, membre de projet multidisciplinaire de l'hôpital Queensway et du Service de police de Nepean a fait observer que «dans la littérature spécialisée, vous trouverez presque autant de définitions de mauvais traitements qu'il y a d'études sur la question». Son groupe a opté pour la définition suivante : «Tout tort causé à une personne âgée par une personne jouissant d'un capital de confiance ou investie d'un pouvoir — membre de la famille, voisin, propriétaire ou une personne dans l'exercice d'une profession libérale. Le terme englobe sévices, pressions d'ordre financier ou psychologique, et négligence²¹». Il exclut la persécution des personnes âgées par des étrangers.

Même s'ils soutiennent qu'il faut apporter un changement, les témoins ont généralement repris les quatre grandes catégories de violence les plus courants dans les ouvrages spécialisés : violence physique, psychologique, matérielle ou financière et négligence. Certains ont mentionné d'autres concepts comme «la cruauté psychologique et mentale, les injures et les insultes chroniques, l'atteinte

¹⁹ Darrah, 2:7.

²⁰ Podnieks, Témoignage devant le Sous-comité des questions de santé concernant les personnes âgées, acétate IIIa, 16 février 1993.

²¹ Kartes, 4:7.